NATIONS UNIES

EP

UNEP/MED WG.534/2

PNUE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

15 avril 2022
Français
Original : Anglais

Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins

Vidéoconférence, 31 mai 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2022

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM adopté à la 20e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 7 au 10 décembre 2021, et dans le cadre de la préparation en cours de l'édition 2023 du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée, le PNUE/PAM organise la réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (CorMon Marine Litter).

2. Les objectifs de la réunion CorMon sur les déchets marins sont d'examiner et d'approuver les propositions concernant :

- Normes de données et Dictionnaires de données pour l'Indicateur commun 24 de l'IMAP ;
- Éléments pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins ; et
- Méthodologie et résultats de l'application de l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE relativement à l'Indicateur commun 22 (macrodéchets sur les plages) de l'IMAP dans la mer Adriatique.

3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte à 10 h 00 le 31 mai 2022 par le Coordonnateur du PNUE/PAM - Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisations des travaux

Documents de travail :	UNEP/MED WG.534/1 UNEP/MED WG.534/2 UNEP/MED WG.534/Inf.1

a) Règlement intérieur de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

b) Élection du bureau

6. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

7. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.534/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. La Réunion devrait traiter tous les points à l'Ordre du jour sur deux jours. Les discussions se dérouleront en séances plénières, de 10h00 à 12h00, de 12h30 à 14h30 et de 15h30 à 17h30 pendant cette journée de rencontre.

9. La Réunion devrait traiter tous les points à l'Ordre du jour sur deux jours. Les discussions se dérouleront en séances plénières, comme suit :

10. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les séances plénières. Les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

Point 3 de l'ordre du jour : Normes de données (ND) et Dictionnaires de données (DD) pour l'Indicateur commun (IC) 24 de l'Objectif écologique (OE) 10 de l'IMAP

Documents de travail :	UNEP/MED WG.534/3 UNEP/MED WG.534/Inf.2 UNEP/MED WG.534/Inf.3 UNEP/MED WG.534/Inf.4 UNEP/MED WG.534/Inf.5

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera une proposition complète pour l'établissement de Normes de données (ND) et de Dictionnaires de données (DD) pour l'Indicateur commun 24 (IC 24) de l'Objectif écologique 10 (EO 10) de l'IMAP, préparée conjointement par le MED POL et le CAR/ASP). Les ND et les DD, qui sont uniquement basés sur les méthodologies standardisées à l'échelle de la région pour l'extraction de déchets marins ingérés par des individus morts ou vivants, ont été développés par le PNUE/PAM dans les « *Protocoles de suivi des interactions entre déchets marins et tortues marines (ingestion et emmêlement), en vue de l'harmonisation des méthodes de collecte de données de surveillance et d'évaluation* » élaborés conjointement par les projets INDICIT et Marine Litter MED financés par l'Union européenne (UE).

12. La Réunion devrait examiner et approuver les ND et les DD, ainsi que les modèles de métadonnées respectifs, faire des observations et approuver leur soumission à la Réunion des Points focaux du MED POL 2023 (à confirmer), sans oublier leur téléchargement dans le Système d'information de l'IMAP pour soutenir le téléchargement des ensembles de données pertinents visant à faciliter la préparation du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (QSR MED) 2023.

Point 4 de l'ordre du jour : Élaboration de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins

Documents de travail :	UNEP/MED WG.534/4

13. Compte tenu de la nécessité de combler les lacunes méthodologiques sur les différents aspects de la surveillance des déchets marins, le Secrétariat (MED POL) présente à travers ce document (UNEP/MED WG.534/4) une première approche pour l'élaboration de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins. Ces lignes directrices visent à aider les Parties contractantes à surveiller les apports fluviaux de déchets marins et, à un stade ultérieur, à soutenir

l'élaboration d'un nouvel indicateur lié à l'IMAP ou son intégration dans les IC existants de l'OE 10 de l'IMAP sur les déchets marins.

14. La réunion devrait examiner et approuver ces lignes directrices et conseiller le Secrétariat sur la marche à suivre.

Point 5 de l'ordre du jour : Méthodologie et résultats de l'application de l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE relativement à l'Indicateur commun 22 (macrodéchets sur les plages) de l'IMAP dans la mer Adriatique

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) fera une présentation PowerPoint sur les résultats de l'application de l'outil NEAT pour l'évaluation du Bon état écologique (BEE) relativement à l'Indicateur commun 22 (macrodéchets sur les plages) de l'IMAP pour la mer Adriatique en s'appuyant sur la méthodologie préparée pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP.

16. La Réunion devrait entamer une discussion sur les résultats de l'évaluation du BEE et les possibilités d'une application future de l'outil NEAT en fonction du niveau de disponibilité des données dans les différentes sous-régions.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative au sujet de la Réunion.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

18. La Réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations tiré des débats tel qu'il a été établi par le Rapporteur.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

19. La Réunion sera clôturée par le Président le mardi 31 mai 2022 à 17h30.

Calendrier proposé

mardi 31 mai 2022		
09h30 – 10h00	Enregistrement	
10h00 – 10h15	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
10h15 – 10h30	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.534/1 UNEP/MED WG.534/2 UNEP/MED WG.534/Inf.1
10h30 – 11h30	Point 3 de l'ordre du jour : Normes de données (ND) et Dictionnaires de données (DD) pour l'Indicateur commun (IC) 24 de l'Objectif écologique (OE) 10 de l'IMAP	UNEP/MED WG.534/3 UNEP/MED WG.534/Inf.2 UNEP/MED WG.534/Inf.3 UNEP/MED WG.534/Inf.4 UNEP/MED WG.534/Inf.5
11h30 – 12h00	Point 4 de l'ordre du jour : Elaboration de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins	UNEP/MED WG.534/4
12h00 – 12h30	*Pause*	
12h30 – 13h30	Point 4 de l'ordre du jour : Élaboration de lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins (Suite.)	UNEP/MED WG.534/4
13h30 – 14h30	Point 5 de l'ordre du jour : Méthodologie et résultats de l'application de l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE relativement à l'Indicateur commun 22 (macrodéchets sur les plages) de l'IMAP dans la mer Adriatique	*Présentation PowerPoint*
14h30 – 15h30	*Pause*	
15h30 – 15h45	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses	
15h45 – 17h30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17h30	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	